



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**

Le **ONZE JUIN**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 juin 2026**

Etaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Thomas BONNIER donne pouvoir à Jean-François POISSON.

Secrétaire de séance : Elodie GARIN.

2026-38

**Département du Rhône – Partenariat territorial 2026 – Demande de subvention –
Restructuration de la Mairie.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les études liées à la démolition du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AR n° 216 ont démontré les problématiques structurelles que cette démolition engendrerait pour les bâtiments de la mairie et avoisinant. La commune de Montrottier a donc dû mettre en pause le projet de requalification des espaces publics et du centre-bourg qui dépendait de la réalisation de cette démolition. Plus précisément, cette démolition a pour conséquence directe une restructuration de la mairie reposant sur des travaux de reconstruction d'un pignon en sous-œuvre, de reprise de la charpente et de l'isolation, de confortement des piliers et des fondations qui n'étaient évidemment pas prévus initialement, ainsi que de contreforts pour le maintien du pignon adossé à la parcelle voisine. Ces travaux qui revêtent un caractère impérieux sont le « pivot » de l'ensemble des projets d'aménagement en centre-bourg et, particulièrement, du projet de requalification des espaces publics.

Monsieur le Maire ajoute que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 391 000 € HT.

Afin de mener à bien l'opération, dans le but :

- de rendre la mairie plus accessible,
- de sécuriser le cheminement des piétons et des véhicules,
- d'ouvrir l'accès à une future aire de stationnement paysagée et désimperméabilisée,
- de permettre la création d'une placette végétalisée,
- d'améliorer le cadre de vie des habitants,
- de rénover l'isolation thermique et l'étanchéité (défectueuses) de la mairie,

la commune de Montrottier sollicite ses partenaires institutionnels en vue de l'obtention de subventions. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la participation financière du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2026 à hauteur de 117 300 €.

Le plan de financement se décline de la manière suivante :

DÉPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	355 000 €	Etat – DETR 2027	195 500 €
Honoraires	36 000 €	Département du Rhône – Partenariat territorial – Appel à projets 2026	117 300 €
		Fonds propres	78 200 €
TOTAL	391 000 €	TOTAL	391 000 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de demander une subvention de 117 300 € au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2026 au titre de l'opération de restructuration de la Mairie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Jean-François POISSON



La secrétaire de séance,

Elodie GARIN

A black ink signature of Elodie Garin.

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :